

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 février, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au Centre socio-culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, BAEZA-GLOMON, CAGLIONI, DUBAUD, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DAUBORD, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN.

Suppléant présent : M. BELLOT.

Absents excusés : MMES PINCZON du SEL, RICHARD, MM. DESBOIS, PERCHET.

Pouvoirs : MME PIERRE à M. PELLETIER, M. TALLON à MME BARBIER.

M. MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 du contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif de la commune de Lignières prolongeant ledit contrat de 22 mois pour une échéance fixée au 31 décembre 2019,
- **APPROUVE** la modification en cours d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre numéro 1 liée à des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif rue Nationale à Levet supplémentaire jugé nécessaire compte tenu de la configuration des lieux et l'état du réseau,
- **ACCEPTÉ** de prolonger le contrat d'assurance général avec la société SMACL pour les 4 lots susnommés d'une durée de trois mois soit jusqu'au 30 juin 2018 et **APPROUVE** la modification en cours d'exécution du marché d'assurance général,
- **RECONNAÎT** l'urgence à réaliser les travaux de remplacement de canalisation du réseau d'eaux usées sur une partie de la RD3 à Vallenay et **DECIDE** de retenir la proposition de la société BOISCHAUT TP pour un montant de 100 342 € HT soit 120 410.40 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2018 et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux de remplacement de canalisation du réseau d'eaux usées sur une partie de la RD3 à Vallenay, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

D.E.T.R.	50 171.00 € soit 50.00 %
Agence de l'Eau	30 102.60 € soit 30.00 %
Autofinancement	20 068.40 € soit 20.00 %
TOTAL financement	100 342.00 € soit 100.00 %

À 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

- **APPROUVE** les opérations inscrites et la répartition des taux pour chacun des projets retenus au contrat de territoire 2017-2020 et **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat et les actes y afférents,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le Président à participer aux différentes étapes de la négociation du Contrat Régional de Solidarité Territorial, **VALIDE** les termes du Contrat à l'issue de la négociation et **DONNE** au Président tout pouvoir pour signer les conventions à intervenir au titre de la communauté de communes,
- **DESIGNE** les membres du COPIL du PLUi comme prévu dans les modalités de collaboration,
- **DÉCIDE** la création de deux postes d'adjoint technique C1 à temps complet (35 h) en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, du 14 mai au 13 juillet 2018, à l'échelon 1,
- **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique C1 à temps complet (35h) en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} mars au 31 août 2018, à l'échelon 1,
- **DÉCIDE** le renouvellement d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (15/35^{ème}) en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, d'une durée de 4 mois à compter du 1^{er} mai 2018 à l'échelon 1,
- **APPROUVE** les modalités d'intervention financière de la communauté de communes dans la prise en charge des frais de formation au BAFA pour les personnes âgées de plus de 17 ans du territoire intercommunal pour l'année 2018,
- **ACCEPTTE** la grille tarifaire de l'accueil de loisirs multi-sites et garderie péricentre extrascolaire pour l'année 2018 et **FIXE** le prix du repas à la charge de la famille,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

